

travail social revendications
management **QUALIFICATIONS**
usagers **moyens** service public...

MANIFESTE DU TRAVAIL SOCIAL



Conseil Général
des
Bouches-du-Rhône





Sur le plan national, comme sur le plan local nos organisations syndicales sont porteuses d'un cahier revendicatif centré sur l'urgence de repositionner le travail social dans ses principes fondateurs. Signataires d'un manifeste national "Le travail social avec des professionnels promoteurs de droits et de lien social", nos organisations syndicales et les agents ont, dans les Bouches-du-Rhône, mené un travail d'analyse de la situation concrétisé par l'élaboration d'une plate-forme revendicative et, aujourd'hui, par ce document commun.

L'Action Sociale s'inscrit historiquement comme le pivot du service public départemental. Elle repose sur la nécessité absolue de mettre l'individu au centre de toutes nos interventions, de lui assurer une continuité de suivi, de lui permettre une identification claire des politiques départementales et des professionnels auxquels il pourra faire appel. Nos organisations syndicales réaffirment la prééminence des valeurs fondamentales d'humanisme et de solidarité en s'appuyant sur des textes définissant l'intervention des travailleurs sociaux.

Le travail social, dans ses formes les plus diverses, est dynamique et évolutif.

La Fédération Internationale des Travailleurs Sociaux (FITS) en cerne les contours et détermine les principes fondateurs :

"Le travail social a pour mission d'aider les personnes à développer leur potentiel, enrichir leur vie, et prévenir les dysfonctionnements. Facilitateur du changement, le travail social est issu d'idéaux humanitaires et démocratiques, et ses valeurs sont basées sur le respect de l'égalité et de la dignité de tous."

Actuellement soumis à une vision purement économique de la relation d'aide, à une idéologie sécuritaire et répressive de l'intervention sociale, le travail social est profondément dénaturé, atteint dans ses valeurs de solidarité et d'humanisme.

Dans ce contexte, les travailleurs sociaux sont enjoins de répondre avec moins de moyens, en mettant en œuvre des dispositifs sociaux à l'efficacité plus que douteuse et, en réalité, basés sur une logique de guichets.

Leur professionnalisme est contesté alors que leurs interventions dont le cadre est défini juridiquement dans le code de l'action sociale et de la famille reposent sur des compétences et une méthodologie issues d'une formation validée par un diplôme d'État.

Le service public territorial victime du désengagement de l'État

Les départements, confirmés comme acteurs majeurs dans le champ du "social" et promus "chefs de file" de l'action sociale par la seconde phase de la décentralisation, connaissent une forte progression de leurs dépenses, dont celles d'action sociale (47 % des dépenses de fonctionnement).

Parmi elles, les allocations diverses, qui représentent 25 % de la charge nette, ont connu une forte augmentation (RMI-RSA : + 24 % en 10 ans). Les dépenses d'hébergement (45 % de la charge nette) ont connu une progression encore plus forte (+ 66 % en 10 ans). Deuxième poste par son importance (15 % des

dépenses de fonctionnement), les dépenses de personnel sont désormais sous surveillance, bien qu'elles fassent partie de celles qui ont augmenté le moins vite. Les départements contraignent désormais leurs dépenses sociales au détriment des publics les plus vulnérables. Les conséquences sont également lourdes sur les conditions de travail et sur les emplois, y compris pour le secteur associatif conventionné.

Ce sont donc bien les politiques publiques qu'il faut repenser de façon urgente, et non les pratiques professionnelles des travailleurs sociaux qui devraient s'adapter à la crise !

Un management et une organisation de travail à remettre en cause

Pour faire plus avec moins, les méthodes éprouvées du secteur marchand sont appelées à la rescousse. Un nouveau vocabulaire issu du monde de l'entreprise, et propagé par les cabinets de consultants, se répand dans l'action sociale. Plus qu'illustrer et accompagner le glissement des fondements des métiers du social, il en constitue l'un des ressorts. **Un nouveau mode de management**

des professionnels du social est instauré. Qu'il soit faussement participatif ou musclé, il individualise, au sein des projets de services, les objectifs personnels au nom de la responsabilité de chacun et de sa prétendue autonomie d'action. Il joue de l'individualisation des revenus, notamment par le régime indemnitaire qui prend de plus en plus de place dans la part de rémunération. Il peut



●●● brandir l'arme de l'évaluation, des promotions et avancements et des gratifications symboliques. Il recourt au besoin à la mobilité sous la contrainte pour isoler, faire perdre les repères et les soutiens, parfois même aux humiliations, à la maltraitance ou au harcèlement.

Au nom des besoins nouveaux des publics et au prétexte que "le monde change", des réorganisations de services sont menées sans réelle évaluation des résultats supposés bénéfiques pour les publics et les personnels. Les réorganisations en rafale des services, des procédures, des outils, les audits, produisent un effet de sidération, la déstabilisation, le doute sur les capacités professionnelles, la perte de maîtrise de l'action et même du sens du travail.

Différents éléments convergent pour restreindre l'autonomie, déresponsabiliser les agents tout en prétendant l'inverse.



Dans les Bouches-du-Rhône, les acteurs de l'action sociale départementale réaffirment la nécessité :

► de la mise en place d'organisations au service de politiques d'action sociale, médico-sociale et d'insertion qui reposent sur des définitions départementales communes, et qui garantissent à l'usager une même qualité d'accueil et de ser-

vice sur l'ensemble du territoire ;

► de conditions de travail respectant nos métiers, l'usager, le sens de nos missions, la dignité de l'accueil, accompagnées d'un renforcement de personnel administratif ;

► d'une identification claire des responsabilités de chaque intervenant en fonction de son poste et de ses délégations ;

► de la mise en œuvre de protocoles partenariaux permettant une identification des missions, compétences et champs d'intervention de chacun (CCAS, CAF, AEMO, PJJ, MDPH...),

► de la mise en place d'une politique de gestion des ressources humaines dégagée des menaces et des sanctions subjectives : pressions exercées sur l'accord des RTT, congés, temps partiel, notation, promotion, déroulement de carrière, reliquat, titularisation... ;

► de sortir d'un mode de gestion comptable et financière qui guide la mise en œuvre d'une action sociale basée sur le redéploiement des tâches et celui des professionnels par redéploiement des postes ;

► d'un repositionnement politique mettant les finances publiques au service des missions obligatoires du Département.

► enfin, repenser une organisation permettant la constitution d'équipes pérennes avec des moyens adaptés : des instances pluridisciplinaires pour réfléchir sur nos interventions et des effectifs stables et renforcés.

Défendre le travail social au service des usagers



Les politiques néolibérales produisant inégalités et exclusions sont dévastatrices pour les politiques sociales et conduisent à la destruction des principes fondateurs du travail social.

Premières victimes des crises économiques et des politiques d'austérité, les droits fondamentaux des usagers doivent être garantis :

- ▶ le droit au travail,
- ▶ le droit à un salaire décent,
- ▶ le droit à un revenu de substitution,
- ▶ le droit à un logement,
- ▶ le droit à la santé,
- ▶ les droits des enfants et des familles,
- ▶ le droit à l'éducation.

Les attaques contre le travail social et ses personnels — tout-à-fait semblables à celles perpétrées contre les autres services rendus à la population et contre les salariés de ces secteurs (enseignement, santé, justice...) — s'inscrivent dans la remise en cause des droits sociaux.



Les professionnels restent mobilisés et saisissent toutes les occasions pour défendre une politique centrée sur les besoins des populations.

Dans les Bouches-du-Rhône, les acteurs de l'action sociale départementale réaffirment la nécessité :

- ▶ de centrer la politique d'action sociale et d'insertion sur les potentialités des individus et leurs besoins ;
- ▶ de promouvoir une action sociale, éducative, et médico-sociale de qualité, redonnant à l'utilisateur sa place en tant que sujet, dans le respect de ses besoins, de son identité, de son parcours et de son projet personnel ;
- ▶ de promouvoir des idées fondatrices de l'action éducative en rejetant les aspects sécuritaires, répressifs et marchands actuels de l'action sociale ;
- ▶ de freiner l'informatisation systématique des dossiers sociaux et de tous les actes qui jalonnent notre quotidien ;
- ▶ de stopper la politique de stigmatisation des populations.



Des moyens au service du public et des professionnels



Une politique sociale ambitieuse c'est une politique qui n'hésite pas à engager des moyens à la hauteur des enjeux et des missions.

Dans les Bouches-du-Rhône, les acteurs de l'action sociale départementale réaffirment la nécessité :

➔ **de remplacer tous les postes vacants**, de créer des postes supplémentaires pour faire face à l'ampleur des missions, d'étendre le champ d'intervention des auxiliaires et des volantes à l'ensemble des directions de la DGAS (PAPH, Insertion), d'élargir ces possibilités à l'ensemble des métiers de la DGAS et de poursuivre l'intégration du personnel précaire ;

➔ **d'obtenir la transparence de l'institution sur les effectifs** (remplacement des départs, mutations, retraites, maladies et temps partiels) : obtention d'un tableau annuel de l'effectif service, grade et professions détaillés ;

➔ **d'acter la révision des indices de précarité** qui conditionnent le nombre de postes attribués à chaque service et la révision du régime indemnitaire ;

➔ **d'adapter constamment les moyens à la disposition du service social départemental** ainsi que limiter les interventions à un nombre de prises en charge respectant la qualité de l'accompagnement dû aux usagers et aux enfants : placement alternatif, lieux de vie et cellule d'urgence capable d'entendre les professionnels et d'apporter des solutions ;

➔ **de répondre aux besoins de première nécessité** par la création d'une aide alimentaire respectueuse de la dignité de l'utilisateur (chèque alimentaire...) et l'augmentation du budget consacré aux allocations mensuelles.



“ Les syndicats CGT et FSU exigent la transparence sur les effectifs et le remplacement de tous les postes vacants. ”

Le respect de nos qualifications et modalités d'intervention



Tous les jours, les travailleurs sociaux doivent faire face à un management qui tente de les positionner comme des exécutants, qui ne tient pas compte du savoir-faire et de l'expertise des professionnels diplômés d'État, qui nie leur capacité d'analyse, confisque leur autonomie d'action et remet en question le choix de leurs modes d'intervention.

Dans les Bouches-du-Rhône, les acteurs de l'action sociale départementale réaffirment la nécessité :

- ➔ de reconnaître comme indispensables la pluridisciplinarité et l'intervention en binômes ;
- ➔ de respecter les qualifications, métiers, savoir-faire en cohérence avec les grades ;
- ➔ de respecter les modes d'organisation, l'identité, les valeurs, l'expérience et les savoir-faire professionnels reposant sur un soutien technique fort ;
- ➔ d'assurer aux professionnels des modalités d'intervention qui leur garantissent une sécurité d'action, une posture conciliable avec la déontologie et qui garantissent au public une qualité d'intervention (exemples : informations préoccupantes, placements) ;
- ➔ de respecter les règles de confidentialité et le respect du secret professionnel des assistants sociaux en référence aux articles 226-13 et 226-14 du code pénal et du code de

déontologie ;

- ➔ de respecter le cadre d'intervention des professionnels, de leur éthique et de leur déontologie ;
 - ➔ de respecter leurs choix d'intervention et leurs diagnostics :
 - ➔ par la réaffirmation de la légitimité de leur expertise,
 - ➔ par la reconnaissance de l'intervention en binôme,
 - ➔ par la reconnaissance de la place de la formation, de la supervision, du travail en équipe,
 - ➔ par le renforcement du nombre de psychologues en MDS,
 - ➔ par la reconnaissance des assistants familiaux comme pivots essentiels du placement familial,
 - ➔ par la nécessité de former les cadres à la prise en charge des missions spécifiques comme celle de la Protection de l'Enfance,
 - ➔ par l'inscription du facteur temps comme un élément essentiel de la relation d'aide,
 - ➔ par une identification des différents niveaux de responsabilité de façon claire et réaffirmée,
 - ➔ par l'approche de la visite médiatisée comme un lieu de soins de la relation parent/enfant,
- et, enfin, accepter l'impossibilité fondamentale pour le professionnel d'intervenir simultanément dans le cadre de l'urgence (IP) et dans celui de l'accompagnement.

Le service public et le statut au cœur de la bataille

MANIFESTE
DU
TRAVAIL
SOCIAL

L'absence de reconnaissance de nos professions entraîne la dévalorisation de nos qualifications. Comme beaucoup d'autres personnels, les travailleurs sociaux — qu'ils relèvent des collectivités territoriales, des administrations de l'État, des établissements hospitaliers ou du secteur associatif — s'inquiètent de la dérive de leurs métiers et s'indignent du mépris des dirigeants à leur égard : rémunération, qualification, technicité, conditions de travail... La lutte menée depuis plus de 20 ans pour la reconnaissance des Diplômes d'État à bac + 3 au niveau II français et le positionnement en catégorie A des travailleurs sociaux s'inscrit complètement dans cette conception du travail social et du service public : **il s'agit bien de faire, enfin, reconnaître l'expertise et la responsabilité des travailleurs sociaux à parité avec les autres filières** par la reconnaissance des Diplômes d'État à bac + 3 au niveau II français. Cela implique le

reclassement des Assistants sociaux, Éducateurs spécialisés, Éducateurs de jeunes enfants et Conseillers en économie sociale et familiale en catégorie A type et un véritable déroulement de carrière en catégorie A pour les Conseillers socio-éducatifs.

Dans les Bouches-du-Rhône, les acteurs de l'action sociale départementale réaffirment la nécessité :

- de réviser des indices de précarité qui conditionnent le renforcement du nombre de postes attribués à chaque service et la progression du régime indemnitaire ;
- de requalifier des classifications A, B et C... afin que l'ensemble des agents des services déconcentrés bénéficient de la même classification administrative ;
- d'acter la participation des agents et de nos organisations syndicales au travail initié dans le cadre de la révision des taux de précarité et du régime indemnitaire. ■

Les syndicats CGT et FSU attendent de leur collectivité qu'elle apporte des réponses concrètes capables de revisiter dans sa globalité l'organisation à la DGAS en cours depuis 2009.